

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 juin 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ATTAQUE ISRAËLIENNE CONTRE UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN IRAK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, l'attaque israélienne contre un réacteur nucléaire en Irak est un événement d'une importance capitale pour la sécurité mondiale. Le monde entier a raison de s'inquiéter vivement de la sécurité planétaire. Je propose donc, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que la Chambre exprime son inquiétude la plus profonde au gouvernement d'Israël concernant la nouvelle d'une attaque et de la destruction d'un réacteur nucléaire en Irak et qu'elle exhorte tous les gouvernements—au Moyen-Orient et ailleurs—à faire preuve de modération dans leur réaction et à songer avant tout à la sécurité de l'humanité en cette ère nucléaire de plus en plus dangereuse.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Les députés ont entendu la motion proposée. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CANADIANISATION DE L'INDUSTRIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, il ressort du congrès d'orientation que les libéraux ont tenu en fin de semaine que l'industrie va être canadianisée de la même façon que le secteur de l'énergie, c'est-à-dire l'étatisation.

Aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre engage le gouvernement à concevoir les programmes de canadianisation de façon qu'ils encouragent les particuliers à acheter des sociétés et des actions de sociétés établies au Canada et à ne pas acheter des industries par l'entremise d'un organisme contrôlé par l'État comme la Corporation de développement du Canada ou quelque autre nouvelle société de la Couronne créée à cette fin.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ÉGOUT À FORT RUPERT (QUÉ.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le village cri de Fort Rupert, dans le nord du Québec, se dote enfin d'un nouveau système d'égout. Cependant, les Cris vont être aux prises avec un nouveau problème du fait qu'ils ne disposent pas de suffisamment d'énergie électrique pour faire fonctionner le nouveau système. En effet, il y a plusieurs semaines, tout le réseau de distribution du village a été court-circuité lorsqu'un grille-pain à quatre grilloirs a été branché dans un camp de construction. L'ironie du sort veut que Fort Rupert soit situé à proximité de l'une des plus grandes centrales hydro-électriques du monde. Étant donné que le village a un pressant besoin d'un système d'égout qui fonctionne et que ce système risque de ne jamais fonctionner faute d'électricité, je propose donc, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre ordonne au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de fournir au village de Fort Rupert l'infrastructure électrique dont il a besoin, ainsi que le prévoit la convention de la baie James et du nord du Québec, de façon que le système d'égout puisse fonctionner.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LE RAPPORT DUBIN—LA NOMINATION DU COMITÉ CHARGÉ DE RÉDIGER LA MESURE LÉGISLATIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je soulève une question importante et urgente aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que dans le rapport du juge Dubin sur la sécurité aérienne il est spécifié que certains secteurs présentent de graves problèmes de sécurité et donnent lieu à des accidents similaires, mettant en relief le rôle des hauts fonctionnaires au sein du ministère et la mise en œuvre des recommandations en matière de sécurité aérienne, comme tous ces facteurs sont de première importance pour la sécurité aérienne, et comme tous les membres du comité nommé par le ministre, à une seule exception près, ont été critiqués dans ce rapport, je propose, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):